

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/13
3 mai 1994

Original : ANGLAIS/CHINOIS/
FRANCAIS

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire */

PROGRAMMES ET POLITIQUES DE LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PREVENTION DE CATASTROPHES NATURELLES

RAPPORTS REGIONAUX

Rapports d'intérêt régional

La réunion consacrée aux rapports d'intérêt régional a été organisée par l'Organisation panaméricaine de la santé, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

*/ A/CONF.172/1.

Déclaration liminaire de M. Claude de Ville de Goyet
représentant de l'Organisation panaméricaine de la santé,
Bureau régional pour les Amériques de l'Organisation mondiale de la santé

L'Organisation panaméricaine de la santé, Bureau régional de l'OMS, est heureuse et honorée de coopérer à l'organisation de cette importante réunion consacrée aux rapports régionaux.

Organisme intergouvernemental établi depuis 1902 dans une région sujette aux catastrophes, aux cyclones, aux inondations, aux éruptions volcaniques et autres catastrophes naturelles, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) est pleinement consciente des conséquences économiques et sociales très lourdes que ces catastrophes ont sur ses Etats membres, surtout sur les pays en développement.

Conséquences sociales/conséquences économiques des catastrophes

La question des pertes économiques consécutives aux catastrophes a retenu tout particulièrement l'attention dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et la communauté internationale s'y est beaucoup intéressée. De fait, sur le plan du développement, ces pertes sont considérables. Mais les pertes en vies humaines sont généralement beaucoup plus lourdes dans les pays pauvres que dans les pays développés. En outre, en tant qu'organisme s'occupant de la santé, l'OPS se soucie tout particulièrement des conséquences sociales des catastrophes sur les groupes les plus défavorisés. Il convient peut-être de rappeler la définition de la santé adoptée par la Conférence mondiale d'Alma Ata en 1978, définition selon laquelle la santé est un "état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie".

Or, il ne fait aucun doute que pour jouir d'un état de santé satisfaisant, selon la définition susmentionnée, il faut être suffisamment bien protégé contre les catastrophes. C'est pourquoi l'OPS/OMS est résolue à promouvoir dans tous les secteurs la prévention des catastrophes naturelles en tant que priorité sanitaire. En tant que membre du système interaméricain et du système des Nations Unies, elle reconnaît que la prévention des catastrophes incombe, au premier chef, à chaque nation souveraine.

Approches nationale, régionale et mondiale

Aux fins de la prévention des catastrophes, il faudrait adopter une définition pragmatique et non politique de la région, fondée sur la notion de vulnérabilité partagée face à des risques naturels communs.

La vulnérabilité face aux catastrophes naturelles ne correspond pas aux frontières tracées par les hommes ni aux régions telles qu'elles ont été définies dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. C'est un point commun entre pays voisins. En cas de catastrophe, un puissant mouvement de solidarité rapproche les pays des Caraïbes et d'Amérique latine, les amenant souvent à laisser de côté leurs divergences politiques et leurs intérêts nationaux. La vulnérabilité face aux catastrophes est un phénomène régional de même que la lutte contre les catastrophes.

Il devrait en aller de même des activités de prévention et de préparation. Toutefois il reste encore beaucoup à faire dans le cadre de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles. Si certaines tâches comme l'uniformisation des normes et directives doivent, de préférence, être entreprises au niveau mondial, de nombreuses fonctions relevant de la prévention des catastrophes ne peuvent pas être assumées par chaque pays individuellement, soit pour des raisons pratiques soit en raison de leur coût, et il serait de beaucoup préférable qu'elles soient exercées au niveau régional. A notre avis, la présente réunion doit permettre tout particulièrement de déterminer avec précision les activités qu'il est préférable d'entreprendre au niveau régional, et de faire en sorte que l'importance de l'action à entreprendre à ce niveau, qui est plus proche des réalités des pays, soit dûment reconnue lors de la Conférence de Yokohama.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la prévention des catastrophes et les mesures à prendre pour s'y préparer et en atténuer les effets ont donné maintes fois l'occasion aux pays voisins d'entreprendre des projets de coopération et aux experts et responsables de différents Etats de travailler en réseau, ce qui a ouvert la voie à l'instauration d'un nouveau dialogue et à la mise sur pied d'opérations en association entre pays de la région. Quelques-uns des intervenants vont d'ailleurs revenir sur ce point. L'OPS est heureuse d'avoir contribué avec d'autres institutions régionales ou sous-régionales à rendre cela possible. Avec la collaboration du responsable régional de la Décennie au Costa Rica, nous avons essayé de rendre compte des réalisations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'exposer les nouvelles initiatives qui pourraient, selon nous, être prises à l'avenir dans une publication intitulée "A World Safe from Natural Disasters: The Journey of Latin America and the Caribbean" (Un monde à l'abri des catastrophes naturelles : la démarche suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes). Dans ce document, nous retraçons le processus par lequel depuis 20 ans la région, gagnant en maturité, s'efforce d'instaurer progressivement la sécurité nécessaire pour un développement durable au lieu d'agir de façon improvisée face aux catastrophes comme c'était le cas auparavant. Ce processus qui est long et qui n'est pas encore achevé a été rendu possible par l'attitude des pays qui ont bien voulu mettre en commun leurs données d'expérience, coopérer et transcender les frontières politiques pour tenir compte de celles imposées par la nature.

Pays hôte

Présentation du vice-ministre M. Ichiro Ichikawa

Projets de collaboration du Japon dans les pays asiatiques

Le Japon qui est situé dans une zone sujette aux typhons et dans la partie "mobile" du Pacifique où l'activité sismique et l'activité volcanique sont incessantes a beaucoup souffert des catastrophes naturelles. Mais il n'est pas le seul dans ce cas : beaucoup d'autres pays asiatiques, comme les Philippines qui sont situées dans une région sujette aux typhons et l'Indonésie qui se trouve, elle aussi, dans la partie "mobile" du Pacifique, sont pareillement touchés.

Le Japon est parvenu à réduire progressivement les dommages causés par les catastrophes naturelles en effectuant des travaux de recherche-développement sur la prévention des catastrophes et en prenant diverses contre-mesures; il s'est en même temps employé à promouvoir activement auprès des autres pays asiatiques l'instauration d'une coopération internationale aux fins de la prévention des catastrophes en mettant en avant ses techniques et son expérience.

La communication a pour objet de décrire brièvement les activités de coopération internationale menées par le Japon aux fins de la prévention des catastrophes dans la région asiatique et de présenter quelques projets.

Les activités de coopération internationale du secteur public prennent les formes suivantes : a) coopération technique, avec notamment l'accueil de stagiaires; b) dons; c) prêts directs de l'Etat; et d) octroi d'une aide par l'intermédiaire d'organisations multilatérales.

Pour l'exercice budgétaire de 1992, les crédits affectés à la coopération internationale pour la prévention des catastrophes naturelles dans la région asiatique se sont élevés à quelque 81 milliards de yen, soit environ 60 % du montant total des crédits consacrés à la coopération pour la prévention des catastrophes dans le monde (137 milliards de yen). Parmi les projets s'inscrivant dans le cadre de la prévention des catastrophes, exécutés en Asie grâce à des prêts consentis par le Japon on peut mentionner le projet de construction d'un barrage polyvalent à Bili-Bili en Indonésie et le projet de construction d'un barrage à Wuguixiangxi en Chine.

Un certain nombre de projets exécutés en collaboration avec des pays en développement et visant à prévenir des catastrophes communes seront présentés. En voici quelques exemples :

- a) Recherche internationale conjointe sur les catastrophes naturelles;
- b) Recherche en vue d'améliorer les systèmes de prévention des catastrophes dans les pays en développement;
- c) Formation dans les pays tiers concernant la prévention des catastrophes et les mesures à prendre pour en atténuer les effets;
- d) Centre d'étude des techniques de protection contre les crues et de lutte contre l'érosion;
- e) Echange d'informations sur les catastrophes naturelles, par exemple de données météorologiques;
- f) Recherche sur la télédétection et la surveillance des catastrophes par satellite;
- g) Carte des risques naturels.

Il importe au plus haut point de rassembler les ressources de chaque pays pour réduire les dommages causés par les catastrophes naturelles. Le Japon entend faire de nouveaux efforts en matière de coopération internationale pour contribuer à la prévention des catastrophes dans la région asiatique à laquelle il appartient.

Groupe de discussion concernant l'Afrique

Résumé

Après quelques brèves observations liminaires, la réunion se poursuivra par des exposés, de cinq minutes chacun, portant sur les quatre principaux types de catastrophes naturelles dont l'Afrique est victime, à savoir la sécheresse et la désertification qu'elle induit, les invasions de ravageurs, les catastrophes hydrométéorologiques et les catastrophes géophysiques. Chaque exposé doit en principe être assorti d'un résumé écrit distribué de préférence avant la réunion.

Chaque exposé devra d'abord dresser un tableau très succinct des activités régionales de prévention des catastrophes, en mettant l'accent sur des réalisations concrètes précises et en indiquant les principaux obstacles rencontrés, y compris leurs causes profondes. Les intervenants exposeront ensuite dans leurs grandes lignes les stratégies et programmes d'action à court terme et à moyen terme tels qu'ils ont été révisés en fonction des leçons tirées de l'expérience, pour atténuer les effets des catastrophes dans leur domaine de compétence.

Une des idées-forces du rapport relatif à la région africaine est que la prévention des catastrophes naturelles fait partie intégrante de l'action menée, simultanément, pour instaurer un développement durable et répondre aux besoins vitaux des Africains : denrées alimentaires, eau, logement, énergie, santé et activités rémunératrices. Par exemple, gérer les situations de sécheresse, c'est chercher à assurer la sécurité alimentaire et à récupérer l'eau de façon ingénieuse pour les usages domestiques et industriels. De nouvelles techniques mises au point grâce aux progrès de l'entomologie devraient atténuer les effets dévastateurs des acridiens et des sauterelles sur les cultures vivrières, accroître la sécurité alimentaire et entraîner une augmentation des précipitations, permettant ainsi le maintien de la couverture végétale dans les zones semi-arides. Les progrès réalisés en météorologie peuvent conduire à un renforcement des capacités d'alerte précoce en cas de tempête tropicale et d'inondation ainsi que des moyens disponibles pour se préparer à faire face à ces types de catastrophe. L'utilisation de sources d'énergie de remplacement pourrait augmenter les chances de maintenir une couverture forestière suffisante en évitant d'avoir à abattre prématurément des arbres pour construire des logements et fournir un combustible domestique. Les progrès des sciences physiques, des sciences biologiques, des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur et l'interaction entre ces différentes sciences devraient augmenter les chances de survie des Africains, en cas de catastrophe naturelle inévitable.

On accordera donc une attention particulière, notamment, aux plans conçus dans chaque domaine spécialisé pour renforcer le réseau informatique aux niveaux national, sous-régional et régional, à la mobilisation des ressources nationales et à la diffusion des nouvelles techniques au profit des communautés locales vulnérables d'Afrique.

Les autres participants disposeront de vingt-cinq minutes pour intervenir et seront invités à faire des suggestions concrètes à propos de quelques-unes des questions susmentionnées. On aura également intérêt à étudier comment les activités de recherche-développement peuvent contribuer à atténuer la vulnérabilité de l'Afrique face aux catastrophes naturelles, notamment grâce à une participation active de la communauté et à la prise en compte des résultats correspondants dans les stratégies et programmes visant à instaurer un développement durable aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Au cours des quinze dernières minutes, les membres du Groupe de discussion et son Président résumeront le débat et formuleront des conclusions.

Groupe de discussion concernant l'Europe

Activités des pays de la CEI dans le cadre de la Décennie

Présentation de M. Sergei Shoigu

Le rapport expose les caractéristiques géographiques de la région euro-asiatique à laquelle appartiennent les pays de la CEI, précisant quelles sont les catastrophes naturelles les plus fréquentes dans cette région.

Il décrit les systèmes nationaux de gestion des catastrophes en vigueur dans les pays de la CEI, y compris les buts et objectifs de ces systèmes, fournissant des informations sur leurs organes directeurs, leur personnel et les moyens dont ils disposent et expliquant comment la gestion des catastrophes est intégrée dans les systèmes généraux de sécurité de ces pays. Le rapport fait état des procédures nationales de gestion des catastrophes en précisant comment elles se rattachent aux buts et objectifs de la Décennie.

Des comités nationaux ont été constitués pour coordonner les activités menées dans le cadre de la Décennie; ces comités dotés des structures, du mandat et des pouvoirs voulus, sont en relation avec des institutions scientifiques, commerciales, publiques et autres. Des textes législatifs et réglementaires et des procédures relatifs aux activités prescrites au titre de la Décennie ont été adoptés.

Parmi les activités entreprises par les pays de la CEI dans le cadre de la Décennie, on peut mentionner la mise en oeuvre de plans et de programmes nationaux tenant compte des résultats concrets des activités de gestion des catastrophes menées dans le passé. Les caractéristiques générales des projets nationaux relatifs à la Décennie, y compris des projets en cours, sont exposées dans le rapport de même que les résultats obtenus, les obstacles rencontrés et les échecs subis.

Les pays de la CEI collaborent dans le cadre de la Décennie sous la direction du Conseil interétatique chargé des situations d'urgence d'origine naturelle ou technique. Il est brièvement rendu compte des activités menées au niveau régional par le Conseil dans le cadre de la Décennie, ainsi que des problèmes rencontrés et de l'aide requise. Les membres de la CEI sont prêts à aider d'autres pays dans le cadre de leur coopération au titre de la Décennie.

Le rapport se termine par des propositions concernant les principales activités à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés au cours de la seconde moitié de la Décennie.

Section relative au Bassin méditerranéen

Les Ministres de l'Accord EUR-OPA risques majeurs du Conseil de l'Europe lors de leur cinquième réunion à Moscou les 1er et 2 octobre ont adopté la Charte de Moscou, reconnaissant cet accord comme plate-forme de coopération entre l'Europe de l'Est, le Sud de la Méditerranée et l'Europe de l'Ouest dans le domaine des risques naturels et technologiques.

Cet accord permet d'illustrer une combinaison harmonieuse de coopération Est/Ouest et Nord/Sud au service de la prévention et protection contre les risques naturels.

Dans une première partie, le Secrétaire exécutif (M. Jean-Pierre MASSUE) présentera la contribution de cet accord mis en oeuvre dans le bassin méditerranéen au service de la prévention des risques naturels :

a) Formation aux sciences du risque (à partir du réseau des Centres européens spécialisés de l'Accord : Madrid, Monaco, San Marino, Malte, Strasbourg, Ankara, Ravello, Athènes et du Programme européen de formation aux sciences du risque (FORM-OSE);

b) Analyse comparative des législations en matière de gestion des risques et recherches engagées à partir des Centres européens dans le domaine sismique et des pollutions marines.

Le Président de l'Académie des sciences d'Egypte, le professeur A. HEBEISH présentera un rapport sur l'enquête concernant les formations existantes dans le bassin méditerranéen dans le secteur des sciences du risque.

Le professeur F. RIZZI, Directeur général de l'Université de la Méditerranée (UNIMED) indiquera l'état de préparation du projet pilote de mise en oeuvre de modules de formation aux sciences du risque en coopération interuniversitaire méditerranéenne.

M. l'ambassadeur S. CANAVESIO présentera la contribution italienne à la prévention et protection contre les risques naturels en Méditerranée sous l'angle de la sismicité, de la désertification et des pollutions marines.

Pacifique Sud

Présentation de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi

Le rapport rend compte de la situation générale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud. La région est composée de 22 pays insulaires - 13 nations indépendantes et 9 territoires - qui sont disséminés à travers l'océan Pacifique sur 30 millions de km² mais dont la superficie totale ne dépasse pas 550 000 km². Les plus grandes îles sont d'origine volcanique mais dans leur grande majorité, les milliers d'îles que compte la région sont de petits atolls coralliens de faible altitude dont le point le plus élevé ne dépasse pas 4 m au-dessus du niveau de la mer. Plusieurs pays sont constitués entièrement d'atolls.

De nombreux types de catastrophes naturelles frappent les pays insulaires du Pacifique Sud, les cyclones tropicaux représentant le type de catastrophes le plus fréquent et le plus dévastateur. Si, comme on le prévoit actuellement, les changements climatiques au niveau planétaire entraînaient une élévation du niveau de la mer, les conséquences dans le Pacifique Sud seraient catastrophiques.

Le rapport décrit l'évolution de la gestion des catastrophes dans la région jusqu'à l'époque actuelle, précise les secteurs dont il faudrait se préoccuper davantage et suggère des mesures concrètes pour améliorer la gestion des catastrophes en général et promouvoir les activités menées dans le cadre de la Décennie en particulier au cours des cinq prochaines années grâce à la coopération et à la coordination régionales.

Le plus important dans le Pacifique Sud est de parvenir à limiter les incidences des fréquentes et graves catastrophes qui frappent la région sur la vie et les moyens d'existence des communautés insulaires très vulnérables. L'environnement des îles est globalement si fragile que les incidences des catastrophes naturelles peuvent perturber sérieusement et même inverser les processus de développement et empêcher d'instaurer un développement durable, ce qui est l'objectif.

Suivant l'approche recommandée dans le cadre de la Décennie, la stratégie proposée pour prévenir les catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud consiste à prévoir dans les plans de développement visant à instaurer un développement durable dont ils doivent faire partie intégrante, les éléments essentiels de l'évaluation des risques, des mesures d'atténuation axées sur la prévention et la préparation conçues comme une tâche de longue haleine et l'accès direct à des systèmes d'alerte fiables. Pour que cette stratégie réussisse, il faut que les responsables politiques et les notables reconnaissent et admettent l'importance de la gestion des catastrophes dans le processus de développement global de leurs pays. Pour pouvoir élaborer et appliquer efficacement des mesures de gestion des catastrophes, d'autres conditions doivent également être réunies : personnel qualifié, public informé et réceptif et organisation rationnelle.

La Décennie n'a guère eu de retentissement dans le Pacifique Sud. Certes, plusieurs programmes et projets de gestion des catastrophes sont en cours dans la région mais ils ne sont pas coordonnés et leur efficacité est douteuse.

La Décennie a donné l'occasion de coordonner les activités de gestion des catastrophes dans la région et a imprimé l'élan nécessaire à cet effet; il devrait en résulter un rapport coûts/avantages optimal et une amélioration des processus de gestion des catastrophes, ce qui devrait permettre d'atteindre les objectifs de la Décennie d'ici à l'an 2000. La coopération régionale dans ce domaine a déjà débuté : le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP), organisation régionale dans laquelle tous les pays insulaires du Pacifique Sud sont représentés et dont le Conseil d'administration a pleins pouvoirs pour arrêter la politique à suivre et prendre des décisions au nom de ses membres, a, en effet, réussi à coordonner les travaux d'élaboration des rapports nationaux et du rapport régional qui doivent être soumis à la Conférence mondiale.

La région du Pacifique Sud souhaiterait qu'à l'occasion de la Conférence mondiale, la communauté internationale s'engage résolument à oeuvrer en faveur de la prévention des catastrophes naturelles en mettant en place un système de financement sûr pour faciliter les activités liées à la Décennie, notamment dans les pays en développement, ainsi qu'un mécanisme simple et fonctionnel au moyen duquel les connaissances et compétences scientifiques et techniques se rapportant à la gestion des catastrophes puissent être facilement mises à la disposition des pays en développement.

En outre, la région du Pacifique Sud souhaiterait que les participants à la Conférence mondiale reconnaissent la situation particulière des pays insulaires en développement; elle a d'ailleurs demandé à être représentée au sein du Comité scientifique et technique de la Décennie.

Coopération entre les Etats-Unis et le Mexique dans le domaine
de la prévention des catastrophes naturelles

Présentation de M. Raul Garcia Leal (Mexique) et
de M. James Lee Witt (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis et au Mexique, les risques de catastrophe sont en grande partie les mêmes et les populations menacées sont, dans les deux cas, très nombreuses. Ces deux pays ont été victimes, ces dernières années, de tremblements de terre meurtriers. C'est d'ailleurs la même faille, celle de San Andreas, qui traverse leur territoire. Des tsunamis, venant parfois d'aussi loin qu'Hawaï ont frappé le Mexique et les Etats-Unis. Les éruptions en 1980 et 1982 respectivement, de deux volcans, le mont Sainte-Helens et El Chichon ont eu des effets dévastateurs. En 1988, l'ouragan "Gilbert" a frappé le Mexique avant de balayer les Etats-Unis. Actuellement la sécheresse sévit dans diverses parties du territoire des deux pays.

Les connaissances scientifiques, le savoir-faire technique et les moyens de planification et de lutte des Etats-Unis et du Mexique sont considérables et peuvent être mis à profit dans l'intérêt des deux pays. Ceux-ci mettent en commun les informations et les connaissances techniques dont ils disposent et coopèrent sur divers fronts en vue de réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Les activités menées en commun par les deux pays, dont on aura ci-après un aperçu, sont, certes, fructueuses mais il n'en reste pas moins que leur coopération pourrait aller bien au-delà :

a) Echanges scientifiques et techniques. Des scientifiques des deux pays exécutent des projets de recherche conjoints pour faire progresser les connaissances aux fins de la gestion des risques partagés;

b) Collaboration entre les municipalités. Des villes des deux pays (par exemple Mexico et Los Angeles) procèdent en permanence à des échanges d'information et de personnel municipal pour planifier les mesures à prendre afin d'atténuer les effets des catastrophes, d'y faire face lorsqu'elles se produisent et de relever les zones sinistrées.

c) Partenariat professionnel. Dans le cadre du partenariat entre les Etats-Unis et l'Amérique latine, des scientifiques américains et mexicains du secteur public et du secteur privé, spécialistes des phénomènes sismiques locaux se sont réunis pour échanger des informations, des connaissances spécialisées et des données d'expérience.

d) Accord de consultation entre les Etats-Unis et le Mexique au sujet des catastrophes naturelles. Un accord de coopération interinstitutionnel entre les organismes chargés de la gestion des situations d'urgence/de la protection civile est en vigueur pour faciliter la gestion des catastrophes naturelles dans la zone frontrière entre les deux pays. Des activités ont été entreprises pour évaluer les risques de catastrophe et planifier les mesures à prendre afin d'en atténuer les effets et d'y faire face lorsqu'elles se produisent.

Groupe de discussion concernant l'Asie

Présentation de Mme Jiang Li

Utilisation combinée des moyens techniques et des moyens de gestion nationaux aux fins de la prévention des catastrophes

Le rapport rend compte brièvement des dommages graves causés par les catastrophes naturelles en Chine et des efforts déployés par le peuple chinois, au cours de son histoire, pour y faire face; il décrit la composition, le mandat et les activités du Comité national chinois de la Décennie et souligne combien il est important d'utiliser à la fois les moyens techniques et les moyens de gestion nationaux pour prévenir les catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Une caractéristique importante du programme chinois de prévention des catastrophes est qu'il s'appuie sur les systèmes de surveillance des catastrophes naturelles et d'alerte précoce mis en place par les services administratifs chargés de l'hydrologie, de la météorologie, de l'océanographie, de la sismologie, de l'agriculture, des forêts, de la géologie, etc., depuis l'échelon central jusqu'à l'échelon local, pour construire une première ligne de défense contre les catastrophes autour d'un noyau de techniques de pointe.

Les moyens techniques les plus utilisés en Chine aux fins de la prévention des catastrophes sont les suivants : barrages et protection contre les crues, lutte contre la sécheresse, précautions et lutte contre les tremblements de terre, prévention des catastrophes géologiques, systèmes de

plantations-abris et digues contre l'ensablement, prévention des feux de forêt et lutte contre les feux de forêt, prévention des catastrophes biologiques et lutte contre ce type de catastrophe; ils sont à la base des efforts de prévention des catastrophes.

Les satellites et les aéronefs, la télédétection, les communications et l'informatique, pour n'en donner que quelques exemples, figurent parmi les techniques de pointe couramment utilisées en Chine pour prévenir les catastrophes. Les résultats de nombreux travaux de recherche sont également mis à profit, ce qui permet de renforcer et d'augmenter les moyens techniques et les moyens de gestion dont le pays dispose pour prévenir les catastrophes.

Tout en accordant de l'importance au développement des moyens techniques de prévention des catastrophes, le Gouvernement chinois s'est également attaché à renforcer les moyens de gestion dont il disposait globalement : l'administration centrale et les autorités locales dans les zones sujettes à des catastrophes ont mis sur pied un mécanisme intégré de prévention des catastrophes et ont renforcé les moyens de gestion correspondants, en élaborant des programmes de prévention des catastrophes et en étudiant des stratégies de prévention des catastrophes et des contre-mesures, conformément au principe selon lequel la prévention permet de sauver des vies et doit aller de pair avec les secours.

Prenant comme exemple les efforts déployés par la Chine au cours des dernières années pour lutter contre les principales catastrophes naturelles, le rapport expose de façon claire et précise comment, dans le cadre de la prévention des catastrophes, combiner les moyens techniques et les moyens de gestion disponibles au niveau national pour atténuer le caractère destructeur des catastrophes naturelles : c'est là un impératif pour l'ensemble des pays de la région de l'Asie et du Pacifique. L'utilisation accrue de ces moyens aiderait grandement à se rapprocher des objectifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
